



## Compte-rendu de la réunion publique

### « Présentation du projet photovoltaïque Susville 2 »

Jeudi 27 septembre 2018 à 18h30

Présentation effectuée par : Sébastien Gréchant, GEG ENeR et Jocelyn QUEROL, CN'Air.

Réalisation du compte-rendu de réunion : Perrine MUGNIER, Mairie de Susville.

Une quinzaine de personnes présentes.

- ❖ Introduction de la réunion par Emile BUCH, Maire de Susville :  
Rappel de l'historique du projet « Susville 1 » et de sa réussite - Rappel des changements intervenus depuis ce premier projet qui ont amené au développement du projet « Susville 2 » avec notamment la fin du projet d'exploitation du terril sur sa partie sud et le remblaiement des terrains des fours sécheurs.
- ❖ Présentation des sociétés CNR et GEG
- ❖ Rappel sur le fonctionnement des centrales photovoltaïques et sur les grandes étapes de développement d'un projet
- ❖ Retour d'expériences sur Susville 1 :
  - Explications sur les enjeux pris en compte dans l'élaboration du projet (biodiversité, paysage, gestion du risque minier...) et sur l'évolution du projet des premières réflexions engagées en 2008 jusqu'à la mise en production en 2018.
  - Retour sur le chantier : peu de nuisances signalées liées à la période de chantier. Les rotations de camions pour la livraison des matériels, le battage des pieux, ... n'ont pas été perçus comme une gêne forte. Une habitante de Fontveille souligne la rapidité du chantier.  
  
L'émission de poussières par les véhicules est évoquée. L'amélioration de l'arrosage des pistes, voire la mise en place d'un bassin de nettoyage des camions, sont des points à prendre en compte pour le prochain projet.
  - Intégration paysagère : Pas de gêne évoquée. Au contraire, les personnes présentes sont ravies de voir que les anciennes friches minières ont une nouvelle destination. Il semblerait également que la présence des panneaux diminue la

présence des motos sur ces terrains et donc la gêne occasionnée. Cet aspect positif pour les habitants devrait pouvoir être accentué avec le projet Susville 2.

### ❖ **Présentation du projet Susville 2**

- Description de la réserve foncière de la zone d'étude : **zone d'étude de 24 hectares**. Présentation de la démarche de l'étude d'impact.
- Présentation du *calendrier de développement* avec annonce de l'objectif de dépôt du projet (avec permis de construire obtenu) **pour l'appel d'offres de la CRE du 1<sup>er</sup> juin 2019**.
- **Présentation de l'emprise retenue du projet**, avec une mise en parenthèse temporaire des zones ancienne décharge et ancienne casse, **pour se concentrer uniquement sur les zones des anciens fours sécheurs (5,5 ha) et de la partie sud du terriil (14,5 ha). Soit une réduction de la zone d'études à 20 hectares**.
- **Présentation de différentes vues** du futur projet : Une question est posée sur **l'aspect paysager le long de la RD 529**. Il ressort des échanges de la réunion **qu'une haie arbustive de hauteur variable** (alternance hauteur basse/moyenne) d'essences variées est privilégiée à un système de brise-vue composé de panneaux fixes. Cette haie casserait le linéaire des panneaux le long de la route et pourrait profiter également à la petite faune. Il ressort également **qu'il n'est pas nécessaire de masquer complètement** les panneaux.
- Une question est posée **sur le passage de la faune** : Il ressort de l'étude d'impact peu de présence de faune sur le terrain des anciens fours sécheurs mais la réflexion est à prendre en compte. Sur le terriil, il sera peut-être nécessaire de laisser certains passages et **de ne pas clôturer uniformément avec l'îlot déjà présent de Susville 1** car le linéaire serait important. A confirmer ou infirmer avec le bureau d'études.
- **Présentation d'un projet de calepinage** : La partie sud du terriil pourrait accueillir environ 10 Mwc et les terrains des anciens fours sécheurs environ 5 Mwc.
- **Présentation des prochains rdv** du projet avec des explications sur la procédure à mener en parallèle par la commune avec la déclaration de projet et la mise en comptabilité du PLU. Un objectif ambitieux mais réalisable avec l'appui des services de l'Etat et la volonté commune des sociétés GEG et CNR et de la commune de Susville.
- Une question est posée **sur le maintien des voies « piétonnes » existantes** qui sont un lieu de détente / promenade, et de circulation tranquille pour les cyclistes qui évitent la RD sur une portion. Le passage piéton / vélo entre le Sud du site et le Nord, longeant la Jonche en partie Sud puis le chemin entre le terriil et l'îlot central de Susville 1 seront bien conservés.

Fin de la réunion à 20h10.